



## CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu

Séance du 11 juillet 2018

Convocation du 3 juillet 2018

En Exercice : 9 L'An Deux Mil dix-huit,  
Présents : 8 Le onze juillet à dix-neuf heures  
Votants : 8

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Bernard KERMOAL, Maire.

**Présents** : MM. & MMES Bernard KERMOAL, Maire, Florence BATREL, Gervaise BOUTRAIS, Fabrice MARTRAGNY, Adjoints au Maire, Catherine GUILLOUET, Eric BOURDET, Yves ANNE, Mathieu FLAGUAIS, Conseillers.

**Absents excusés** : M C. MARTRAGNY

Madame Catherine GUILLOUET est désignée secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal (en date du 19 juin 2018) ayant été bien reçu par tous les membres, Monsieur Bernard KERMOAL, Maire, ne fait mention que des titres et des délibérations prises.

Le compte-rendu de la séance du 19 juin 2018 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de rajouter un point à délibérer pour la convention de prise en charge des chiens et des chats errants. L'assemblée valide la proposition à l'unanimité.

### N° 2018 - 24 SALLE POLYVALENTE - ATRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

#### **Rapporteur : Le Maire**

La commune de Saint-Côme de Fresné a délibéré le 14 mars 2018 afin de solliciter des subventions au titre de la D.E.T.R (délibération n° 2018-04) et de l'A.P.C.R (délibération n° 2018-05) pour le réaménagement de la salle des fêtes. Pour rappel, le montant de l'opération études et travaux est estimé à 140 000,00 € H.T.

Les marchés relatifs aux diagnostics amiante, plomb et parasitaire, à la coordination S.P.S et au contrôle technique ont été attribués en juin 2018.

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée le 9 juin 2018, suite à une première infructueuse pour défaut de concurrence. La date limite de remise des offres était fixée au 3 juillet 2018 à 12h00. Cinq bureaux d'études ont été consultés. Deux bureaux d'études BOSCHER D'ARCHITECTURE et EXO ARCHITECTURES ont remis une offre.

Les montants des offres de la mission de base indiqués dans l'Acte d'Engagement sont les suivants :

N°	Entreprise	Taux provisoire de rémunération	Montant H.T	Montant T.T.C
1	BOSCHER d'Architecture	12,50 %	14 375,00 €	17 250,00 €
2	EXO Architectes	14,00 %	16 100,00 €	19 320,00 €

Pour la mission Ordonnancement, Planification et Coordination du chantier (O.P.C) :

- BOSCHER D'ARCHITECTURE : 1 150,00 € H.T soit 1 380,00 € T.T.C
- EXO ARCHITECTES : 1 000,00 € H.T soit 1 200,00 € T.T.C

Les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

- Le prix des prestations (70%)
- La valeur technique au vu des références architecturales dont une au minimum relative à l'aménagement d'une salle des fêtes (30%).

Après lecture du rapport d'analyse des offres et après classement de l'offre économiquement la plus avantageuse (au regard des critères ci-dessus définis dans le règlement de la consultation), il s'en suit le classement suivant :

1. BOSCHER d'Architecture
2. EXO Architectes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' :

- 1) Attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet BOSCHER D'ARCHITECTURE pour une estimation commerciale de 14 375,00 € H.T, relatif au forfait provisoire de rémunération et un taux provisoire de rémunération de 12,50 %, plus le forfait O.P.C à hauteur de 1 150.00 € H.T ;
- 2) Autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les pièces du marché.

Vote (s) pour : 8

Vote (s) contre : 0

Abstention (s) : 0

## EFFACEMENT DU RESEAU ORANGE - RUE DUTEUR

### Rapporteur : Le Maire

En complément du projet d'effacement coordonné des réseaux route de Bayeux pour lequel le Conseil Municipal a délibéré favorablement le 12 juin 2018 (délibération n° 2018-17), l'effacement du réseau télécommunications seul de la rue Duteur, dont le coût est à la charge exclusive de la commune, est à réaliser dans un objectif d'uniformisation de la démarche engagée.

Les études menées par l'opérateur Orange, propriétaire du réseau, ont été estimées à 3 605,80 € H.T, comprenant la validation du projet et la fourniture des équipements de télécommunication.

Les travaux de génie-civil ont été chiffrés à 8 050,85 € H.T par l'entreprise T.E.I.M en charge de l'effacement coordonné des réseaux de la route de Bayeux.

Cette solution est faisable techniquement ; l'entreprise T.E.I.M propose de remblayer la fouille avec un béton pour tranchée, ce qui n'occasionnera pas de vibration contrairement à un remblayage de tranchée classique. Ainsi, le risque de désordres éventuels sur la propriété sise 6, route de Bayeux et bordant la rue Duteur serait fortement réduit. Néanmoins, un constat d'huissier sera effectué avant et après travaux sur le domaine public et dans la propriété avec l'accord du propriétaire. Une autre solution a été demandée à Orange afin de passer en domaine privé, mais après analyse l'opérateur a refusé la variante souhaitée par la commune.

Le Conseil Municipal décide d'ajourner cette délibération.

**Rapporteur : le Maire**

En complément du projet d'effacement coordonné des réseaux route de Bayeux pour lequel le Conseil Municipal a délibéré favorablement le 12 juin 2018 (délibération n° 2018-17), le réseau d'eaux pluviales est à déplacer sur 220 mètres afin de le rapprocher du bord de chaussée et ainsi libérer l'emprise pour les réseaux électriques et communication et les massifs des candélabres en limite des domaines public et privé. L'entreprise T.E.I.M, en charge de l'effacement coordonné des réseaux, propose d'élargir la tranchée et de déplacer le réseau également à l'entière charge de la commune.

Le montant des travaux d'ouverture de tranchée, de fourniture et de pose du réseau eaux pluviales est estimé à 37 313,12 € H.T.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d' :**

- 1) Attribuer le marché de travaux à l'entreprise T.E.I.M pour une proposition commerciale à hauteur de 37 313,12 € H.T ;
- 2) Autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote (s) pour : 7

Vote (s) contre : 0

Abstention (s) : 1

<b>N° 2018 - 26 C.D.C BAYEUX INTERCOM - CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES CHIENS ET DES CHATS ERRANTS</b>
---

**Rapporteur : Le Maire**

Lorsqu'un animal (chat ou chien) errant est capturé, la municipalité a l'obligation de vérifier son identité s'il en a une (par puce ou tatouage) soit en se rendant chez un vétérinaire, soit dans une fourrière.

Cependant, il est nécessaire au préalable qu'une convention existe entre la commune et ladite fourrière pour que cette dernière prenne en charge l'animal.

En conséquence, il est soumis à la lecture du Conseil Municipal la convention de prise en charge des chats et chiens errants par la fourrière municipale de la ville de BAYEUX.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- 1) De valider les termes de ladite convention ;
- 2) D'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Vote (s) pour : 8

Vote (s) contre : 0

Abstention (s) : 0

<b>POINT URBANISME</b>
------------------------

**Rapporteur : La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, Madame Florence BATREL****Demande en cours :**

- DP 014 565 18 U0009 Mme CONNIN pour bardage d'un hangar, route de Bayeux.

**Demande acceptée :**

- DP 014 565 18 U008 M. CATHERINE pour habillage des façades de la veranda, allée des Mobilhomes.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Présentation de la réflexion pour la valorisation réalisée par le C.A.U.E : Un avis favorable du Conseil Municipal est donné pour poursuivre l'étude.

Consultation des entreprises pour le réaménagement de la cale allée du Large : La consultation a été lancée le 5 juillet 2018 pour une remise des offres le 26 juillet prochain. L'objectif est de démarrer les travaux à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour une durée de 90 jours afin de tenir compte des grandes marées de septembre et de caler la première phase de travaux avant les coefficients importants de la mi-octobre.

Salle des fêtes : Les rapports relatifs aux diagnostics amiante, plomb et parasitaire ont été remis par l'entreprise CHEVALIER DIAG et concluent comme suit :

- Amiante : néant;
- Plomb : toutes les mesures sont inférieures à la valeur de référence de 1 mg/cm<sup>2</sup> fixée par l'arrêté du 19 août 2011;
- Parasitaire : quelques traces d'humidité sur la charpente du local donc source d'agents de dégradation biologique du bois;

Clôture mairie : La pose est programmée pour le 12 juillet 2018 ;

Fibre optique : Une réunion s'est déroulée le 5 juillet à ARROMANCHES-LES-BAINS en présence des communes d'ARROMANCHES-LES-BAINS, MEUVAINES, RYES et SAINT-CÔME-DE-FRESNÉ. Le CONSEIL DEPARTEMENTAL 14 a présenté la suite de l'opération suite à la reprise des études par la société COVAGE en lieu et place de TUTOR.

L'ordre du jour étant épuisé, en l'absence de questions diverses, la séance est close à 20h45  
Clos les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,



  
Bernard KERMOAL